

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES ETUDES, DE LA LEGISLATION
ET DU CONTENTIEUX

DIVISION DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

N° 265 /MFB/SE/DGM/DGSI/DELCD/DRFI/2020



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

N° Djaména, le

28 AVR 2020

Le Directeur Général des Services des Impôts

A

Monsieur le Rapporteur du Comité de Négociation
du Ministère des Finances et du Budget

Objet : situation des exonérations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement visant à limiter les exonérations fiscales et à suivre l'octroi des nouvelles conventions d'établissement, je vous fais parvenir par la présente la situation des demandes de conventions parvenues à la Direction Générale des Services des Impôts du 1^{er} janvier au 21 avril 2020.

Il faut rappeler d'emblée que depuis toujours, la Direction Générale des Services des Impôts (DGSI) n'est pas le premier destinataire des projets de Conventions d'établissement. Les demandes accompagnées de projets de convention d'établissement sont adressées au Ministre en charge de Commerce qui transmet les copies au Ministère des Finances et du Budget (Impôts et Douanes) pour observations. Mais à compter du 1^{er} janvier 2019, il a été décidé dans la Loi N°037/PR/2018 portant Budget général pour l'exercice 2019, que c'est un Comité mis en place par un décret présidentiel qui s'occupe désormais de l'examen préalable de toute demande d'exonérations, d'exemption et de réduction des droits, taxes et impôts directs ou indirects (...).

Ce décret portant le N°1607/PR/MFB/2019 a été signé le 30 septembre et a mis en place ledit Comité.

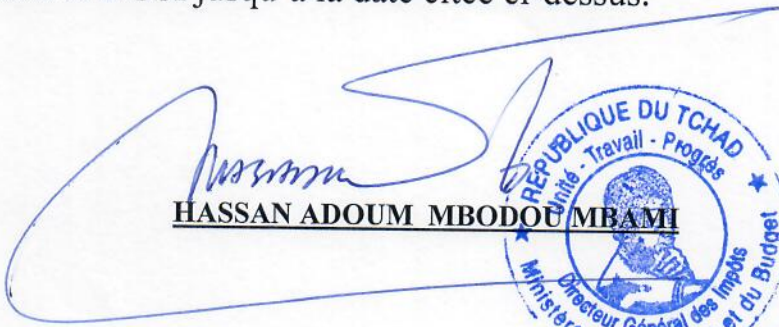
Le Comité a délégué son pouvoir au Secrétariat Permanent prévu par le même Décret pour le suppléer.

Pour ce qui concerne la DGSI, les dossiers qui lui sont parvenus sont les suivants :

- ✓ La demande de renouvellement de la convention d'établissement des Brasseries du Tchad (BDT) resté en instance ;

- ✓ Le projet de convention d'établissement de la société IPALPEX TCHAD, dont les observations en ce qui concernent les Impôts ont été faites et envoyées à la hiérarchie ;
- ✓ Le projet de renouvellement de la convention d'établissement de la société Complexe Chimique Sahélien en instance d'étude à la DGSI.

Voilà en bref, Monsieur le Rapporteur, la situation des Conventions d'établissement à la DGSI jusqu'à la date citée ci-dessus.


HASSAN ADOUM MBODOU MBAMI

